

## 2 Politique

## Parlement/Assemblée nationale/Questions orales au gouvernement

## Les séances plénières désormais hebdomadaires



En avant plan, les quatre membres du gouvernement ayant ouvert le bal des «questions orales au gouvernement».

Photo : DR



Le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, lors de la séance de mercredi.

Photo : Sylvain Maganga



Une vue des députés.

Photo : DR

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

**C'est ce qu'il faudra, entre autres, retenir de la plénière de mercredi dernier à la Chambre des députés. Laquelle était consacrée à l'interpellation de plusieurs membres du gouvernement de Julien Nkoghe Bekale, lui-même présent dans l'hémicycle. L'annonce a été faite par le président de l'institution, Faustin Boukoubi. Une initiative inédite, quoique prévue dans la Constitution parmi les moyens dont dispose le Parlement pour contrôler l'action du gouvernement.**

LES députés de la 13e législature à l'Assemblée nationale ont tenu leur première séance plénière consacrée aux "questions orales au gouvernement" mercredi dernier. C'était au siège de leur institu-

tion et sous la direction de son président Faustin Boukoubi. Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, quoique pas directement interpellé, a tenu à accompagner ses ministres concernés par la séance du jour. De même les membres de son équipe présents à Libreville ont également effectué le déplacement du palais Léon Mba.

Ils étaient quatre au total, les membres du gouvernement interpellés à cette occasion. Il s'agit des ministres d'Etat Lambert-Noël Matha (Intérieur), Denise Mekame'ne (Santé), Arnaud Calixte Engandji Alandji (Travaux publics) et Franck Nguéma (délégué aux Forêts). Ces derniers ont été interrogés par les députés Davin Akouré (2e siège de la commune de Lambaréné, LD) et Jean-Robert Ngouloungana (3e siège du dé-

partement de l'Ogooué et des Lacs, RPM). Ce dernier a posé trois questions, lesquelles portaient en substance sur les chantiers des bassins-versants de Libreville, la situation des retraités de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), et la protection des essences de bois protégées. Tandis que sont collègues a interpellé le ministre des TP sur plusieurs tronçons routiers dont Pk12-Pk105, Makokou-Ovan et Moanda-Bakoumba...

D'entrée de jeu, le président de l'Assemblée nationale a rappelé les dispositions constitutionnelles relatives au contrôle de l'action du gouvernement par le Parlement, notamment l'article 61 de la Constitution. Lequel stipule que : "Les moyens de contrôle et d'évaluation du Parlement sur le gouvernement sont les suivants : les interpellations, les ques-

tions écrites et orales, les commissions d'enquête, de contrôle et d'évaluation, la motion de censure exercée par l'Assemblée nationale dans les conditions prévues à l'article 64 de la présente Constitution. Une séance par semaine est réservée aux questions des parlementaires et aux réponses du gouvernement. Les questions d'actualité peuvent faire l'objet d'interpellations du gouvernement, même pendant les sessions extraordinaires du Parlement..."

On ne reviendra pas sur les contenus précis des questions des députés et leur opportunité. Encore moins sur la qualité et la pertinence des réponses des membres du gouvernement. Dans l'ensemble aussi bien les préoccupations exprimées par les députés que les réponses et autres éclairages apportés par les membres du

gouvernement ont capté l'attention de ceux qui ont suivi la séance. Sans doute que certains sont restés sur leur faim sur quelques aspects des questions et des réponses. Mais, comme l'a relevé Faustin Boukoubi, les contours de la séance sont fixés lors de la "Conférence des présidents" qui se réunit préalablement en présence du ministre en charge des Relations avec les Institutions...

Ce qui aura davantage satisfait l'opinion c'est l'annonce faite par le président de l'Assemblée nationale et selon laquelle, désormais les séances des "questions orales au gouvernement" seront hebdomadaires et se tiendront chaque mercredi. Même si le principe est prévu par la Loi fondamentale, les législatures précédentes n'avaient jamais tenu cette périodicité. Il s'agit donc là,

même si nous en sommes au stade de l'engagement de la part du bureau de la législature, d'une innovation.

Une nouveauté à laquelle, aux yeux Faustin Boukoubi, les députés et les membres du gouvernement devraient s'habituer, car profitable à tous. Parce que, autant elle fera rayonner la Chambre des députés quant à sa mission de contrôler l'action du gouvernement, autant elle permettra au gouvernement d'expliquer régulièrement son action à l'opinion. "Il ne s'agira pas d'accabler les membres du gouvernement", a averti le député de Pana. Non sans garantir l'objectivité des députés lors de ces séances.

Dans tous les cas, le peuple appréciera. Lui qui craint que la discipline du parti majoritaire ne vienne y introduire une certaine complaisance.

## Plénière au Sénat

## L'État empruntera bel et bien les 175,900 millions d'Euro à la BIRD

Stéphane MASSASSA  
Libreville/Gabon

**Comme les députés, il y a quelques semaines, les sénateurs ont adopté également le projet de loi y relatif, hier, à l'unanimité des membres présent à la séance plénière y relative.**

LES membres du Sénat ont tenu une plénière, hier, au palais Omar Bongo Ondimba, le siège de leur institution, afin de statuer sur le projet de loi autorisant l'État gabonais à contracter un emprunt de cent soixante-quinze millions neuf-cent-mille euros, auprès de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD). Le texte a finalement été adopté par les sénateurs. Excepté ceux issus du Parti social démocrate (PSD) et autres non-inscrits, lesquels étaient, tous, absents lors de cette séance présidée par la première responsable de cette institution,



Les sénateurs à l'heure de l'adoption du texte.

Photo : Gaston NGOUBILI



Le ministre de l'Économie, Jean-Marie Ogandaga était présent.

Photo : Gaston NGOUBILI

Lucie Milebou Mboussou. Ce vote vient ainsi ouvrir la voie à l'opération financière que souhaite effectuer le gouvernement. Étant donné que, quelques semaines plus tôt, ce sont les élus à l'Assemblée nationale qui avaient donné leur accord, en adoptant ledit texte, en première lecture. Cet emprunt dénommé, rappelons-le, "second prêt à l'Appui des Politiques de Développement en matière de Consolidation fiscale et de croissance inclusive",

devrait être destiné à la poursuite du financement du Plan de relance de l'Économie (PRE). Il vise notamment, le renforcement de la soutenabilité budgétaire et de l'efficacité dans la gestion du secteur public en continuant à accroître la mobilisation des recettes, en stabilisant la masse salariale tout en introduisant des améliorations structurelles dans la Fonction publique et en améliorant l'efficacité de la dépense publique.

De même son objet vise l'amélioration de la compétitivité, notamment le climat des affaires, en consolidant les services à guichet unique, en ouvrant la voie à un nouveau code d'investissement et en renforçant les services de Technologies de l'information et de la communication (TIC). Sans oublier la protection des Gabonais les plus vulnérables, en poursuivant des réformes visant à améliorer graduellement l'efficacité du système de

soins de santé ou de service de protection sociale.

Ceci dit, l'on se souviendra que ce projet de loi, avait suscité un débat au niveau des sénateurs. Lesquels s'étaient interrogés sur, entre autres, la cohérence des composantes de cet emprunt, le taux d'endettement du Gabon depuis 2010, et sur le climat social actuel au sein des administrations des régions financières. Et, pour se défendre, le ministre délégué à l'Économie, Hilaire Machima n'avait pas manqué, notamment au sujet de la cohérence, de rappeler le contexte dans lequel cet emprunt avait été contracté. Expliquant que celui-ci n'était nullement ordinaire d'autant qu'il est question d'un appui budgétaire pour financer le fonctionnement et l'investissement de l'État.

Et quant à l'endettement, le ministre de préciser que la dette du Gabon s'élève actuellement à cinq mille deux-cent-vingt-neuf milliards de francs CFA et non six mille milliards. Soit un

taux d'endettement de 54% du PIB. "Donc, en dessous du seuil communautaire de la Cémac qui est de 70% du PIB", avait-il précisé. Non sans reconnaître, pour ce qui est du climat social au sein des régions financières, qu'il s'agit d'une véritable préoccupation pour l'équipe gouvernementale. Et qu'à ce sujet, un projet de réorganisation était en cours pour que ces administrations reviennent à un fonctionnement optimal. On retiendra donc que c'est fort de ces éléments de réponse que les sénateurs ont décidé d'adopter ledit texte en termes identiques à ceux de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, notons que dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la réglementation du secteur des hydrocarbures, toujours en cours, un groupe d'experts, dont le directeur général des Hydrocarbures, a été auditionné, mercredi dernier, par les sénateurs membres de la Commission des Affaires économiques, de la Production et des Échanges.